



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

TEMOIGNAGES

LA MDPH À VOTRE ÉCOUTE



Toute personne handicapée rencontrant des difficultés dans sa vie scolaire, professionnelle ou quotidienne peut faire une demande de compensation du handicap auprès de la Maison des personnes handicapées de son Département.

La MDPH de Seine-et-Marne est là pour vous informer, vous aider et vous accompagner.

Créé le: 4/01/2022